

**Inscriptions à déposer en Mairie à partir du 20 jusqu'au 24 Mars 2023 (Pour les Eslettois)**  
**Du 27 au 31 Mars 2023 (Pour les Hors-Commune)**  
**ENFANT**  3 à 5 ans  6 à 11 ans

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../..... Age : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : ...../...../.....

Régime Alimentaire :  Végétarien  Classique  Sans Porc

Régime d'appartenance :  CAF  MSA  Autre : .....

<b>COCHER UNIQUEMENT LES JOURS DE FREQUENTATION</b>	<b>NB DE JOURS</b>	<b>BAREME</b>	<b>TARIF</b>
<b>Semaine 1 :</b> <input type="checkbox"/> Lundi 17 Avril <input type="checkbox"/> Mardi 18 Avril <input type="checkbox"/> Mercredi 19 Avril <input type="checkbox"/> Jeudi 20 Avril <input type="checkbox"/> Vendredi 21 Avril  <b>Semaine 2 :</b> <input type="checkbox"/> Lundi 24 Avril <input type="checkbox"/> Mardi 25 Avril <input type="checkbox"/> Mercredi 26 Avril <input type="checkbox"/> Jeudi 27 Avril <input type="checkbox"/> Vendredi 28 Avril			

**Déclaration sur l'honneur :** Je, soussigné, ....., responsable légal de l'enfant ....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription. J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscriptions de l'ACM de la ville d'Eslettes.

**Fait à :** ..... **Le :** .....

**« Lu et approuvé » signature des représentants légaux :**

### MODALITES D'INSCRIPTIONS

- La fiche d'inscription est obligatoire pour que l'enfant puisse participer à l'ACM. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
- La fiche signée est considérée comme un engagement définitif de la famille. Tous jours cochés seront facturés en totalité sauf sur présentation d'un certificat médical représentant la période d'absence.
  - La fiche d'inscription est à remettre directement au service Enfance Jeunesse en mairie d'Eslettes aux heures habituelles d'ouverture du service.
- Sur place, la fiche sanitaire de votre enfant sera à vérifier et à signer (vérifier les vaccins, données personnelles, ou tout autre changement)

#### PAPIERS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION

- Carnet de santé de l'enfant

#### PAPIERS NECESSAIRES AU CALCUL DU BAREME

- Attestation de Quotient Familial CAF

### TARIFICATIONS ALSH

Tarif à la journée. Le prix du repas est inclus.  
 Journée de 9h à 17h. Les garderies seront facturées séparément.

QUOTIENT FAMILIAL		Participation des familles pour une journée à ESETTES par enfant
Tranche	Barème	
Jusqu'à 650 €	1	2.00 €
de 651 € à 829 €	2	7.14 €
Au-delà de 830 €	3	10.20 €
Hors Commune	EXT	16.83 €

### MODALITES DE PAIEMENT

- La facturation se fera à échéance.

Rejoignez notre page Facebook  
**JeunEslettois**  
 Et notre blog à l'adresse suivante :  
[www.leblogdujeuneslettois.blogspot](http://www.leblogdujeuneslettois.blogspot)

